

Un mois après sa mise en place, le **Mécanisme d'urgence** a servi à convoquer une réunion du Comité pour discuter de la situation en Yougoslavie. Les hauts fonctionnaires ont tenu par la suite plusieurs réunions sur cette question, ainsi qu'un certain nombre de réunions ordinaires afin d'examiner l'évolution du processus de la CSCE.

Compte tenu du rôle important que les parlementaires peuvent jouer dans le processus de la CSCE et du désir exprimé par les chefs d'État et de gouvernement de les voir participer davantage à ce processus, une **Assemblée parlementaire de la CSCE** a été établie par des membres des parlements des États participants réunis à Madrid, en avril 1991. L'Assemblée tiendra sa première réunion à Budapest en juillet 1992.

Au cours de la deuxième réunion du Conseil, à Prague, les ministres des Affaires étrangères devraient adopter des mesures en vue de renforcer les institutions de la CSCE. En outre, les ministres pourraient convenir de transformer le Bureau des élections libres en «Bureau du développement démocratique et des droits de l'homme». Ce mandat élargi permettrait à la CSCE d'aider certains pays à surmonter les difficultés liées à la consolidation des institutions démocratiques pluralistes et à l'application de la primauté du droit.